

RPQS

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

● DE L'ARMOR À L'ARGOAT ●

2024



www.guingamp-paimpol-agglo.bzh

Service Gestion des Déchets

Rue de Tournemine 22390 Bourbriac

☎ 02 96 13 59 59 – service 02 96 43 64 33

✉ dechets@guingamp-paimpol.bzh

Sommaire

Le territoire	3
Collecte de proximité	5
Collecte et tri en déchèterie	7
Ratios de déchets par habitant en 2024	9
Traitement des déchets : bilan	9
Budget, coûts et financement	11
Prévention	14
Lexique	15



Le territoire

Guingamp-Paimpol Agglomération est un établissement public de coopération intercommunale regroupant 57 communes qui rassemble 73 835 habitants sur un territoire de plus de 1100 km².

L'Agglomération a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

La collecte des déchets est réalisée en régie par les agents de l'Agglomération. Le traitement est délégué au SMITRED.

Présidé par Vincent Le Meaux, le Conseil Communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération compte 88 membres titulaires et 43 membres suppléants issus des conseils municipaux des 57 communes de l'Agglomération.

Une **commission Gestion des déchets et Voirie**, composée de 40 élus dont Claude Lozac'h, Vice-Président déchets et voirie, et Marie-Thérèse Scolan, conseillère déléguée Prévention et Valorisation des déchets, est force de proposition aux instances décisionnelles.



Le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération

73 835
habitants



57
communes



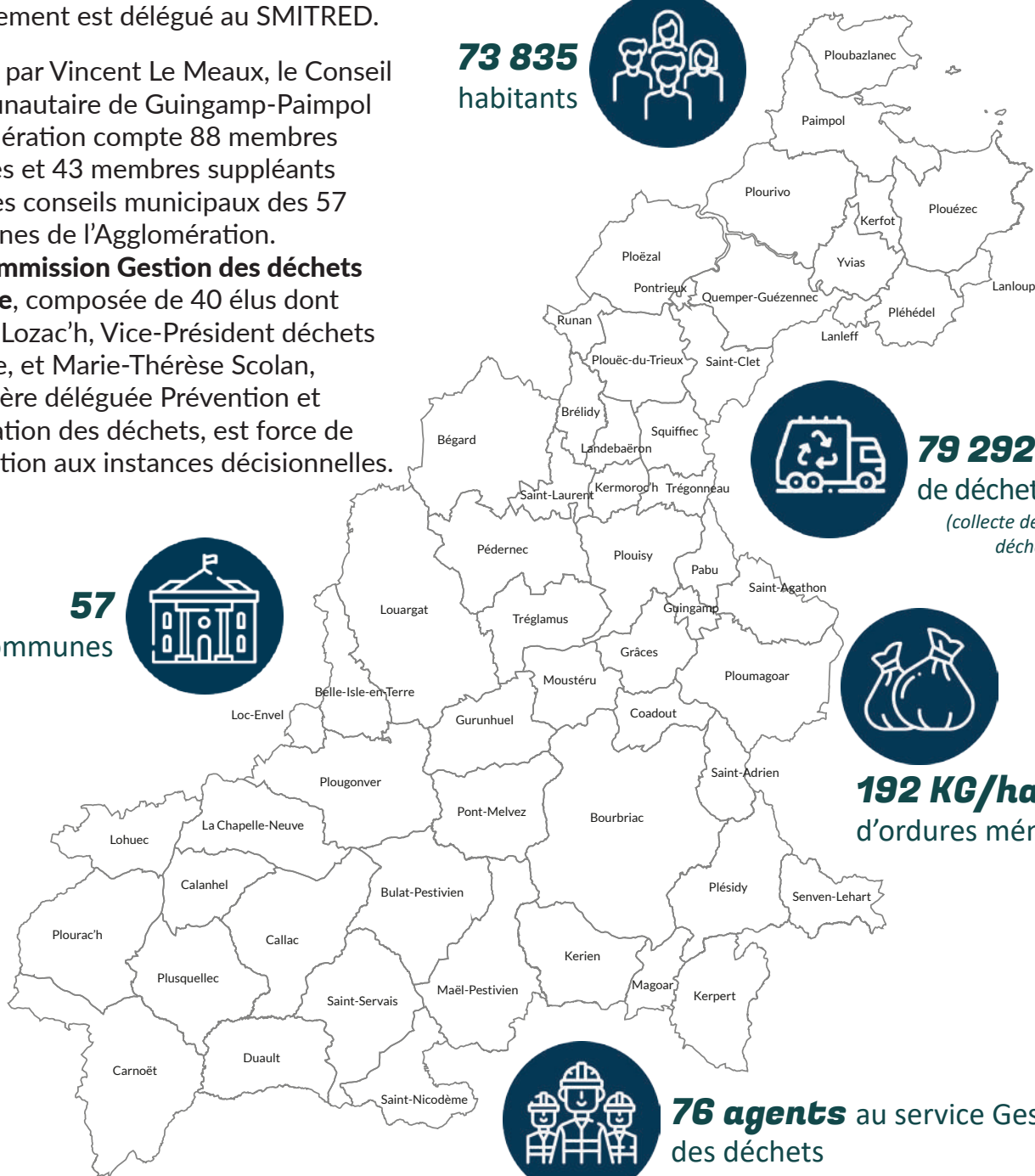
79 292 tonnes
de déchets collectés
(collecte de proximité + déchèterie)



192 KG/habitant
d'ordures ménagères



76 agents au service Gestion des déchets

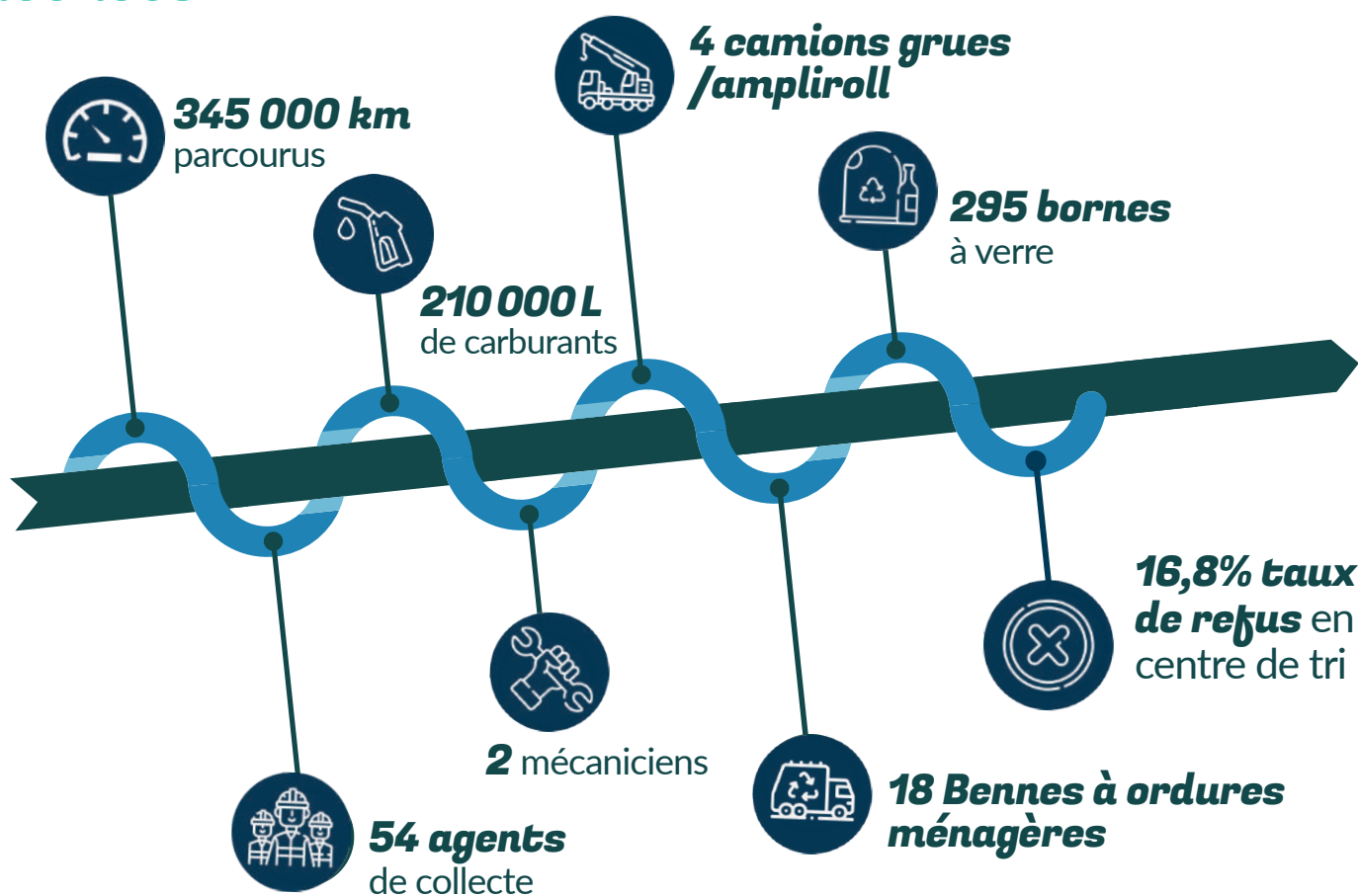


Equipements du service

Afin d'exercer les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, l'Agglomération dispose de plusieurs équipements répartis sur différents sites :

- Siège du service Gestion des déchets : BOURBRIAC
- Installations de stockage et CET 2 (Centre d'Enfouissement Technique) des déchets inertes : PLOURIVO et BOURBRIAC
- Anciennes décharges : SAINT-SERVAIS, PLOURIVO, BEGARD
- Garages pour les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) : PLOURIVO, BEGARD, PLOUISY, CALLAC
- Déchèteries : PAIMPOL, PLOUEC-DU-TRIEUX, BEGARD, SAINT-AGATHON, BOURBRIAC, CALLAC

Modalités d'exploitation du service gestion des déchets





Modalités et fréquences de collecte

	Paimpol Guingamp Plouëc-du-Trieux Bégard	Bourbriac* Belle-Isle-En-Terre* Callac*
 Collecte sélective	PORTE-À-PORTE 1 fois toutes les 2 semaines	EN BAC COLLECTIF 1 fois toutes les 2 semaines
 Ordures ménagères	PORTE-À-PORTE 1 fois toutes les 2 semaines	EN BAC COLLECTIF 1 fois toutes les 2 semaines
 Verre	en APPORT VOLONTAIRE	

*hors centre-bourg

Les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers sont collectés en porte-à-porte et/ou en point de regroupement sur le territoire. Les usagers disposent de bacs individuels ou collectifs. Le bac de collecte sélective est mis à disposition gratuitement auprès du foyer par Guingamp Paimpol Agglomération qui en reste propriétaire. Le bac d'ordures ménagères est à la charge du foyer (vendu à prix coûtant selon le volume). Les collectes sont réalisées **du lundi au vendredi** (samedi pour les gros producteurs du secteur de Paimpol) **entre 6h et 13h**

Collecte en apport volontaire

Le verre

La collecte s'effectue en **apport volontaire pour les emballages en verre**. 295 bornes sont réparties sur les 57 communes du territoire. Elles ne sont pas levées à une fréquence régulière mais en fonction de leur taux de remplissage qui fait l'objet d'un suivi régulier. Ainsi, une borne peut être levée chaque semaine ou seulement une fois par mois.

Ordures ménagères et Collecte sélective

Les secteurs de Paimpol et Guingamp sont également équipés de points d'apport volontaire pour les ordures ménagères et la collecte sélective (55 points).

Textiles

L'ensemble du territoire est doté de 32 points de collecte des textiles, linges de maison, chaussures et maroquinerie. L'entreprise d'insertion **Retritex**, membre de la branche économie solidaire et insertion d'Emmaüs, est chargé de la collecte de ces bornes. Sur le secteur de Paimpol, les points de collecte sont gérés par le CASCI et les textiles par Gebetex.



© Citeo

Collectes spécifiques

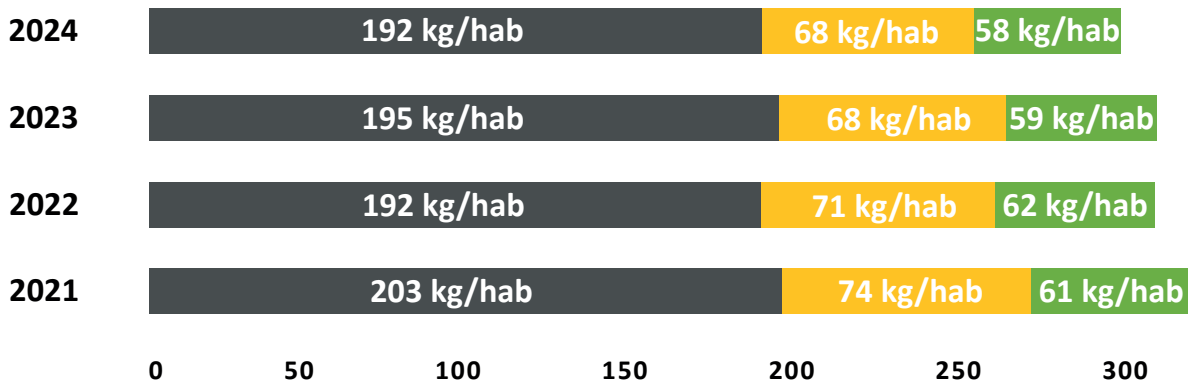
Le service assure une **collecte spécifique pour les « gros producteurs »**. Ce sont les structures (collectivités, entreprises) où la collecte des déchets (ordures ménagères, emballages) est nécessaire au moins une fois par semaine. Une **collecte du carton** pour les entreprises du secteur de Paimpol et Guingamp est réalisée 1 fois par semaine. Une **collecte des biodéchets** pour quelques structures du secteur de Bégard est réalisée 1 fois par semaine (continuité de la collecte anciennement assurée par le SMICTOM du Menez Bré).



Collecte de proximité : quantités produites

Tonnages collectés en collecte de proximité = **23 512 tonnes**

Évolution de la production de déchets



De 2023 à 2024, on constate une baisse des ordures ménagères collectées sur le territoire de 1,6%. Les quantités d'emballages recyclables restent stable (+0,4%) et les tonnages de verre diminuent (-2%).



Ordures ménagères

14 170 t



Collecte sélective

5 055 t



Verre

4 287 t

Collecte et tri en déchèterie



6 déchèteries

Bégard, Bourbriac, Callac,
Paimpol, Plouëc-du-Trieuc,
Saint-Agathon



630 000
passages
en déchèteries



20 agents
de déchèteries



+ de 55 780
tonnes de déchets
collectes en déchèteries

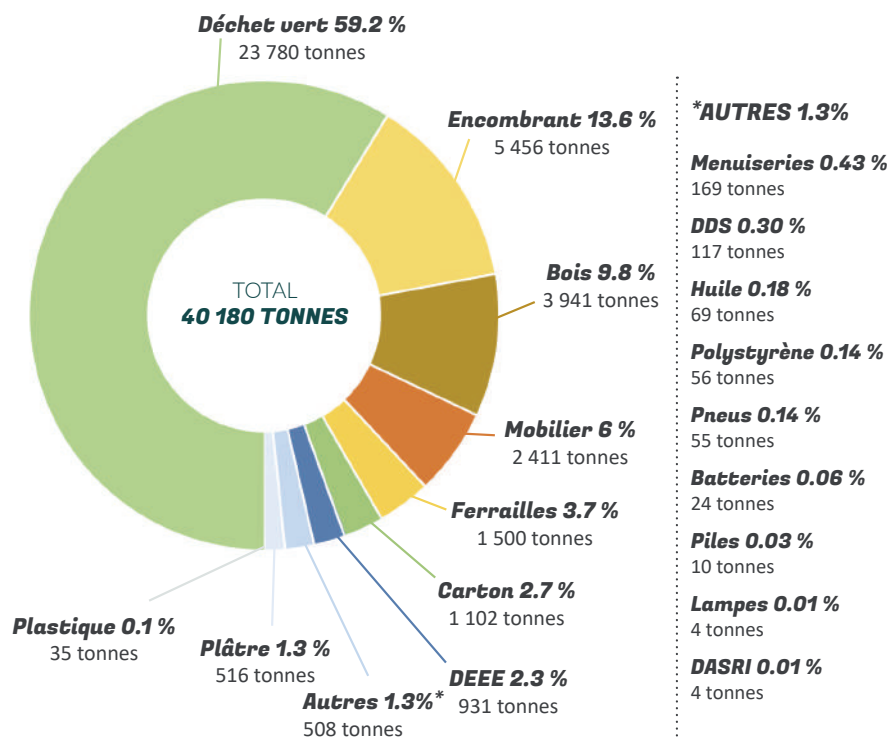


Espace réemploi

Les déchèteries sont ouvertes entre 4 et 6 jours par semaine et fermées les dimanches et jours fériés. Le haut de quai est géré en régie (agents de l'agglomération) et le bas de quai (traitement des déchets) par des prestataires. Afin de valoriser au maximum les déchets, une vingtaine de filières de tri existe en déchèterie. Le règlement des déchèteries est présent sur chaque site et consultable sur le site internet de l'agglomération. L'agglomération conventionne avec Lannion Trégor Communauté (LTC) pour permettre aux habitants du secteur de Belle-Isle-en-Terre d'utiliser la déchèterie de Plounévez-Moëdec. L'accès à la déchèterie de Bégard est également permis pour les habitants de LTC limitrophes de la déchèterie .

Collecte en déchèterie : quantités produites

Tonnages collectés en déchèteries = 40 180 tonnes (hors gravats)



+ 15 600 t de gravats collectés en déchèteries.

Evolution des tonnages des principaux déchets collectés en déchèteries

Malgré une diminution de plus de 1350 tonnes par rapport à 2023, la production de déchets verts reste importante sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération avec 322,6 kg/hab. C'est le déchet le plus produit sur le territoire : 23 780 tonnes. Les tonnages d'encombrants sont stables (+0,1%) tandis que les déchets de bois sont en hausse de 3,5%. Les déchets d'éléments d'ameublement (mobilier) et les déchets d'équipements électriques et électroniques sont en forte hausse (+9% et +11,3%).

FOCUS SUR...

Une nouvelle filière en déchèterie

Une nouvelle filière à « **responsabilité élargie du producteur** » (REP) s'est mis en place progressivement en 2024. Elle concerne les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB).

Créée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), cette REP impose à toutes les entités responsables de la mise sur le marché français de produits ou matériaux du bâtiment de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de leurs produits et matériaux en fin de vie.

Quels sont les produits concernés ?

Il existe deux catégories principales de produits et matériaux de construction pris en charge par la REP « Bâtiment » :

- Les **non inertes** : Les produits et matériaux constitués de bois, plâtre, plastiques, laines minérales, métaux, les menuiseries vitrées.
- Les **inertes** : Les produits et matériaux constitués majoritairement de minéraux : Béton, tuiles, céramique...

Comment s'organise la collecte pour les acteurs du bâtiment, détenteurs de ces déchets ?

La reprise sans frais de ces déchets est possible si un tri sur le chantier est bien réalisé et pour des flux de déchets déposés séparément sur le point de collecte et non pas en mélange. **Il y a 2 types de cas :**

Pour les chantiers générant plus de 50 m³ de déchets

Le professionnel prend un rendez-vous avec un opérateur agréé, il trie ses déchets PMCB dans les contenants fournis par l'opérateur et qui seront ensuite collectés et pris en charge jusqu'au centre de traitement

Pour les chantiers générant moins de 50 m³ de déchets

Le professionnel peut retrouver les points de collecte (certains magasins de vente des produits PMCB, professionnels du déchets,...) les plus proches de son chantier sur oca-batiment.org. Il est prévu un dépôt sans frais des déchets PMCB dans ces points de collecte.



Quels changements pour les déchèteries du territoire ?

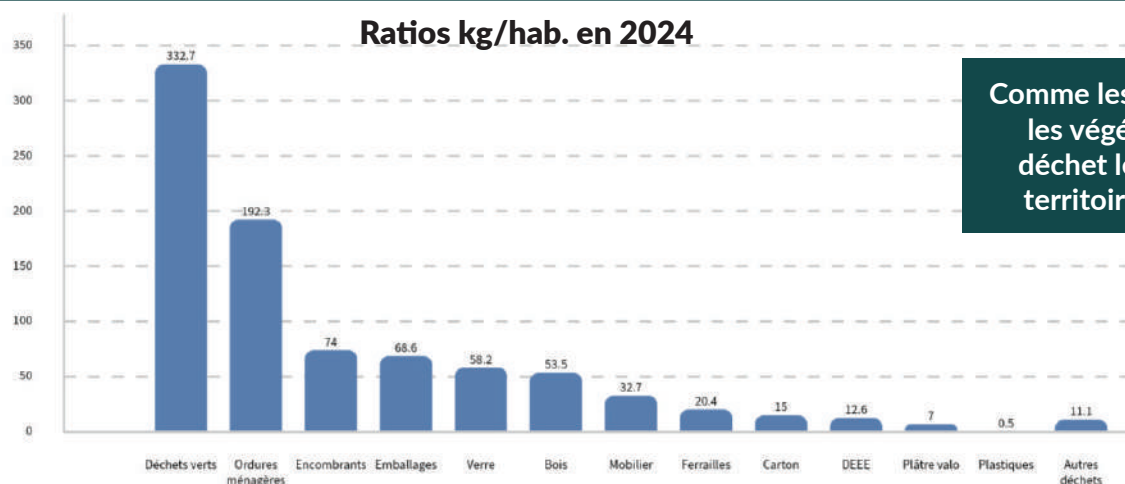
Au cours de l'année, les consignes de tri de la benne "plastique" ont évolué pour intégrer ceux issus de la construction et du bâtiment. Une nouvelle benne pour les menuiseries vitrées a également été installée dans les déchèteries, 169 tonnes ont été déposées en 2024.

FOCUS SUR...

Le tri du béton en déchèterie

Comme c'était déjà le cas pour les déchèteries de Bourbriac et Saint Agathon, il est désormais possible pour les usagers des déchèteries de Paimpol, Plouec du Trioux et Bégard de trier séparément les déchets de béton des autres déchets inertes. ainsi, 1 337 tonnes de béton ont pu être recyclées en 2024 et détournées de l'enfouissement.

Ratios de déchets produits par habitant en 2024



Comme les précédentes années, les végétaux demeurent le déchet le plus produit sur le territoire avec 322 kg/hab.

Comparaison des ratios de déchets par habitants (kg/hab.desservi) hors gravats

	ORDURES MENAGERES	VERRE	PAPIERS ET EMBALLAGES	DECHETS EN DECHETERIE	AUTRES FLUX
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION	192	58	68	512	19
FRANCE*	186	39	55	224	8
BRETAGNE*	180	57	66	348	6

*moyenne des collectivités ayant la même typologie que Guingamp-Paimpol Agglomération (mixte rural)

Traitement des déchets : bilan

Guingamp-Paimpol Agglomération adhère au Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets (SMITRED) Ouest Armor pour le traitement de certains déchets.



Les ordures ménagères

Les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) vident les ordures ménagères résiduelles dans les centres de transfert de Plourivo, Callac et Plouisy ou directement sur le site de Valorys (SMITRED) à Pluzunet où elles sont incinérées dans l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED). La chaleur permet de produire et revendre de l'électricité et sert également à alimenter le réseau de chauffage des serres horticoles avoisinantes. L'acier et l'aluminium sont récupérés des mâchefers pour être valorisés.



La Collecte sélective

Une fois collectés, les emballages ménagers sont vidés en centres de transfert ou directement sur le site de Valorys où ils feront l'objet d'un tri automatique et manuel permettant de séparer les différents matériaux (PET, PEHD, alu, acier...). **Le taux de refus moyen en 2024 pour le territoire est de 16,8%** (17,06 % en 2023, 16,17% en 2021). Une fois les emballages triés sur le site de Valorys et les différents matériaux séparés, ceux-ci sont repris et recyclés par différentes entreprises :

- PLASTIQUES **VALORPLAST**
- PAPIERS **HUHTAMAKI**
- CARTONS **REVIPAC**
- GROS DE MAGASINS **ROMI /ECOPHYSE/ HUHTAMAKI**
- BRIQUES ALIMENTAIRES **SCA**
- ACIER **ARCELORMITTAL**
- ALUMINIUM **PYRAL**
- PETITS ALUMINIUMS **PYRAL**



Le verre

Le verre est collecté en régie et transite par des centres de transfert gérés par le SMITRED et est recyclé en nouvelles bouteilles en verre par la société Verallia (Nouvelle-Aquitaine).

Prestataires de collecte et traitement en déchèterie

Le transport des bennes Bois, Encombrants, Verre, Plastiques, Cartons, Plâtre est assuré par le **SMITRED**.

Les bennes **gravats** sont collectées par **GUYOT ENVIRONNEMENT** ou en régie pour être transportées vers des Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI).

Les bennes **ferrailles** sont collectées et traitées par **LES RECYCLEURS BRETONS**.

Le **meublier** est collecté par **LES RECYCLEURS BRETONS** ou **PAPREC**.

Les **Déchets Diffus Spécifiques** sont collectés et traités par **SARP OUEST** pour les déchets hors périmètre EcoDDS et par **TRIADIS** pour les déchets dans le périmètre EcoDDS).

Les **DEEE** sont collectés dans les déchèteries par **RETRILOG**.

Les **Piles et lampes** sont collectées et valorisées par les **prestataires des éco-organismes** (Corepile, Ecosystem).

Les **cartouches d'encre** sont collectés par **LVL**.

Les **pneus** par **TRIGONE**.

Le **polystyrène** est massifié par le **SMITRED** et recyclé par **VALORPLAST**.

Les **déchets verts** sont broyés directement par le **SMITRED** sur les plateformes dédiées des déchèteries. Une partie est envoyée directement chez des agriculteurs à proximité des sites de broyage en amendement dans leurs champs (co-compostage). L'autre partie est envoyée sur un site de compostage du **SMITRED** (Plourivo).

Le **bois** est recyclé par **ARMOR PANNEAU** et **BOIS NEGOCE ENERGIE** et le bois palettes par **EUROSUBSTRAT**.





Budget, coûts et financement

Les coûts de traitement des principaux types de déchets

Traitement SMITRED

Le système de tarification du traitement des déchets par le SMITRED comprend 2 parts : **une fixe et une variable** en fonction du type de déchets et des tonnages. En 2024, la contribution au SMITRED pour le traitement des déchets est de **4 712 868€ TTC**.

- 2 973 663€ pour la part fixe
- 1 739 205€ pour la part variable



Autres principaux contrats liés au traitements des déchets

DÉCHETS	TITULAIRE CONTRAT	MONTANT VERSE EN 2024
GRAVATS	GUYOT ENVIRONNEMENT	76 918 €
FERRAILLES	LES RECYCLEURS BRETONS	63 443 €
DECHETS DANGEREUX	SARP	56 510 €

Bilan financier - Compte Administratif

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent **11 420 752,55 €**.

CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 582 495,62 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 985 084,50 €
OPERATIONS D'ORDRE	745 356,72 €
CHARGES FINANCIERES	52 500 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	55 315,71 €

Les recettes de fonctionnement sont de l'ordre de **11 823 881,44 € dont :**

TAXE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES	8 019 811 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 152 962,83 €
AUTRES PRODUITS	910 147,64 €
ATTENUATIONS DE CHARGES	186 057,20 €
OPERATIONS D'ORDRE PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 836,89 €

Investissements

En 2024, les dépenses d'investissements totalisent **1 417 306,84 € dont :**

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	240€
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	207 775,18€
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	744 984,72€
IMMOBILISATIONS EN COURS	428 021,09€
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 448,96€
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	31 836,89€

Les recettes d'investissement s'élèvent à **1 854 308,08 €**.

DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	386 288,36€
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	690 000€
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	745 356,72€
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	32 663€

Tarifs en déchèterie

Tarifs déchets professionnels 2024

L'accès à la déchèterie pour les professionnels et les communes est payant au-delà d'un certain volume déposé. Les tarifs sont les suivants :

Gravats	10€/m ³	Au-delà de 2m ³ /apport
Encombrants / bois	13€/m ³	Au-delà de 3m ³ /apport
Déchets verts	7€/m ³	Au-delà de 10m ³ /apport
Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux) - DDS	4€/kg	Au-delà de 30 kg de pâteux/apport et 5 kg d'autres DDS/apport
Huile de vidange	1€/L	Au-delà de 20L

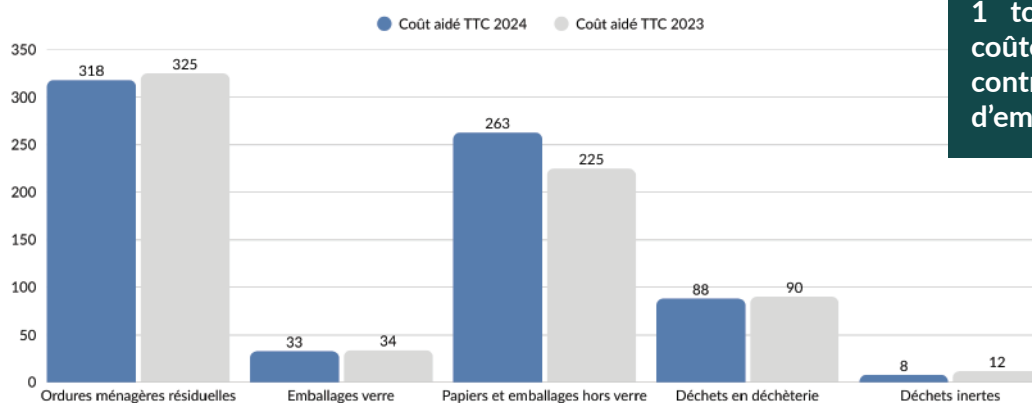
Les coûts liés à la gestion des déchets



130€
par habitant

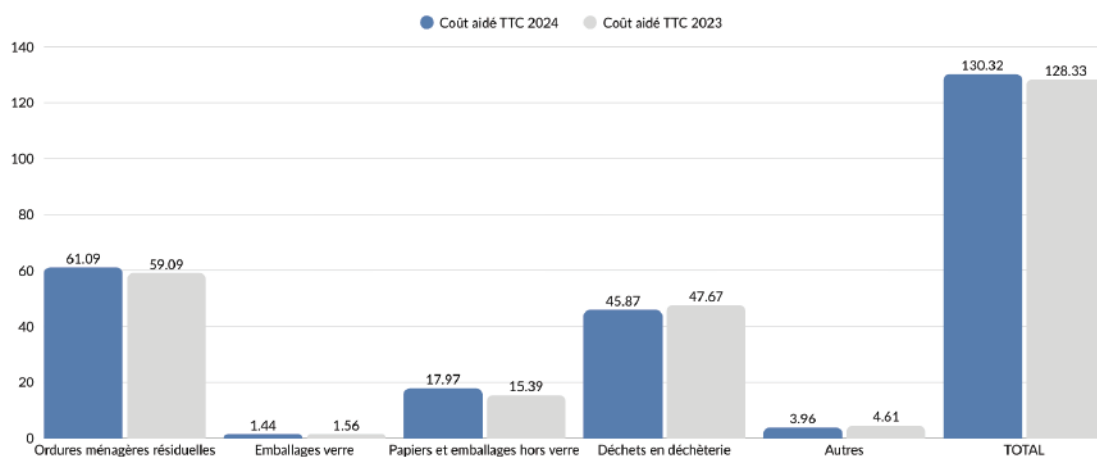
C'est le coût* moyen par habitant de la gestion des déchets (collecte et traitement) sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Coût* pour 1 tonne de déchets (en €TTC)

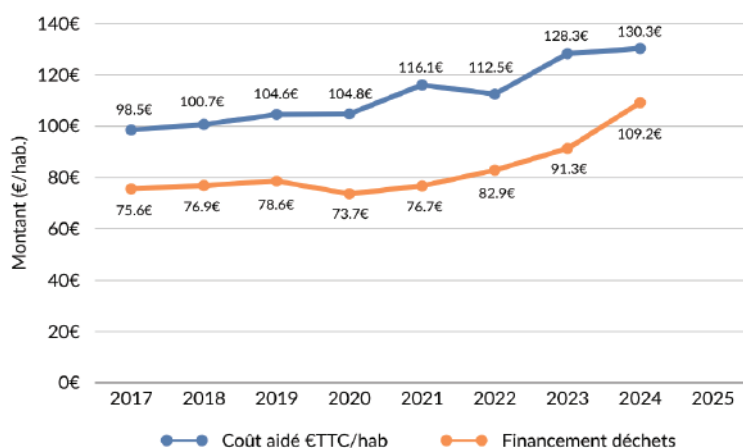


1 tonne d'ordures ménagères coûte 318€ à collecter et traiter contre 263€ pour 1 tonne d'emballages ménagers.

Coût* de la gestion des déchets par habitant



Évolution du coût aidé et du financement déchets par la TEOM (en €TTC/hab.)



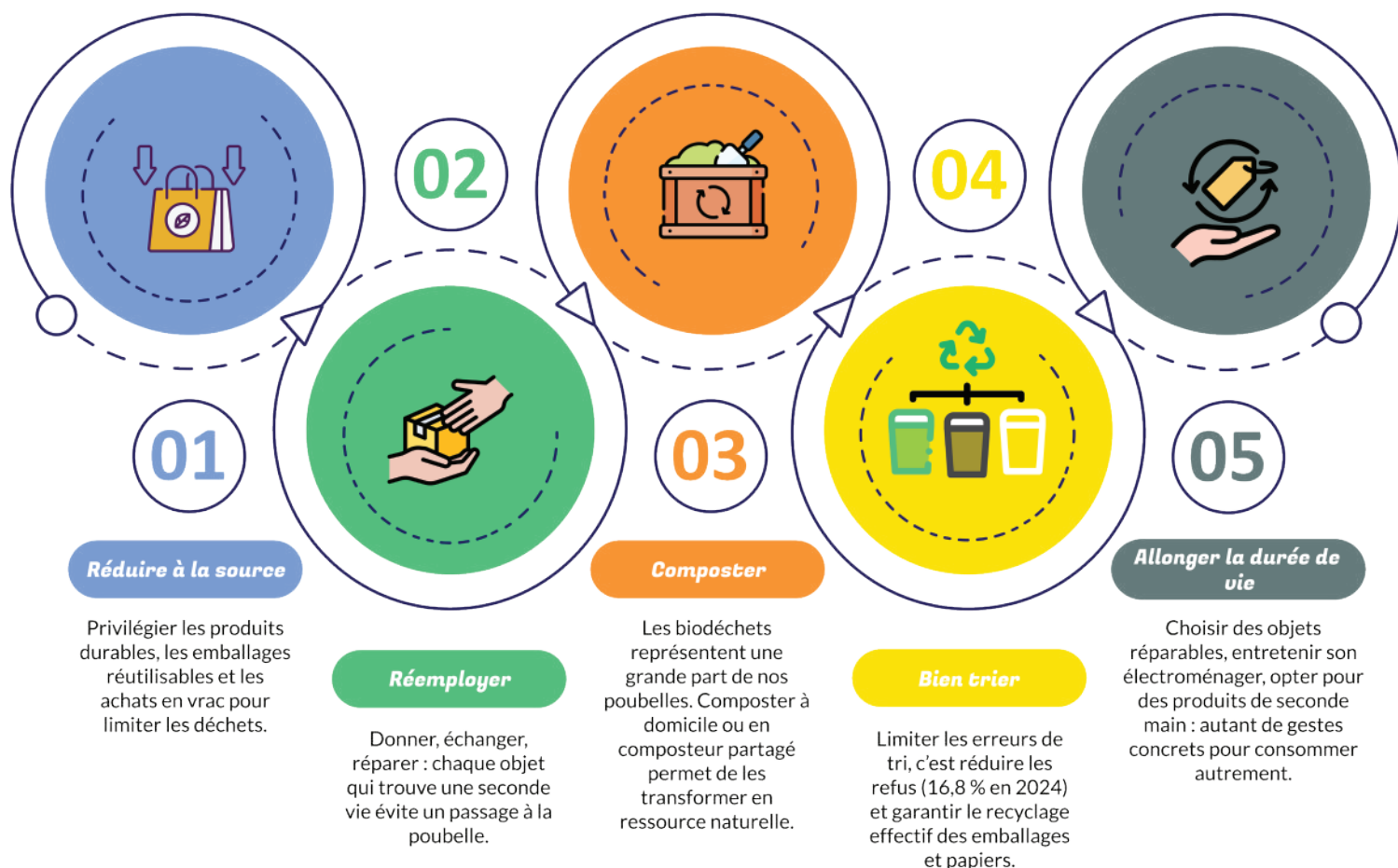
*Coût aidé : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques.

Prévention : réduire nos déchets à la source

Chaque habitant produit en moyenne **192 kg d'ordures ménagères résiduelles par an**.

Réduire nos déchets à la source, c'est limiter leur impact sur l'environnement, mais aussi maîtriser les coûts du service public (en moyenne **130 € par habitant** en 2024).

5 gestes simples pour agir au quotidien



Des services pour vous accompagner simplement

Réduire et mieux trier ses déchets, c'est plus facile quand on est accompagné.

Guingamp-Paimpol Agglomération met à disposition plusieurs outils pratiques et de proximité pour vous aider au quotidien.

Ambassadrice du tri

Une référente tri pour répondre à vos questions et vous guider dans vos gestes de tri.

Espaces de réemploi

Dans les 6 déchèteries : déposez vos objets encore en bon état pour leur donner une seconde vie.

Compostage à domicile ou partagé

Des permanences et des initiations au compostage sur demande et conseils pour transformer vos biodéchets en ressource.

Lexique

DASRI : Déchets des Activités de Soins

à Risque Infectieux

Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur.

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique.

DEEE (D3E) : Déchets d'Équipements

Électriques et Électroniques

Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux.

DM : Déchets Ménagers

Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre.

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire : verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives.

Précollecte

La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement.

Prévention

La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).

Réemploi

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une opération de prévention.

Collecte en apport volontaire

Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels.

Collecte en porte-à-porte

Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs.

Refus de tri

Déchets collectés sélectivement triés, mais stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.)

Réutilisation

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

Taux de valorisation

Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée.

Valorisation

Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de « valorisation » englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique.

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Impôt local, assis sur le foncier bâti, destiné à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue avec la taxe foncière, et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel.

Une question ?
**Le réflexe
Hoali !**



C'est dans la poche...
Application disponible sur
App Store et Google Play

**Guingamp
Paimpol**
AGGLOMERATION

**Mes déchets ?
Je m'en charge,
je télécharge !**



La qualité du tri,
ça compte !



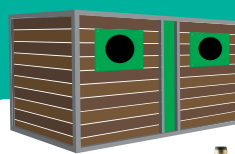
Biodéchets

Résidus alimentaires et
déchets verts du jardin



Collecte sélective

COLLECTE DU TRI EN VRAC
INUTILE DE LAVER LES EMBALLAGES,
IL SUFFIT DE BIEN LES VIDER
Tous les emballages et papiers



Emballages en verre

SANS LES BOUCHONS
ET LES COUVERCLES
INUTILE DE LAVER LES
EMBALLAGES, IL SUFFIT
DE BIEN LES VIDER



Ordures ménagères

COLLECTE EN SAC